



LA FEDERATION COMMUNIQUE

INCENDIES DE FORETS L'EXIGENCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE

Le drame survenu en Corse, avec la mort de deux pilotes de la sécurité civile, les 10000 hectares de maquis déjà parti en fumée, essentiellement dans le massif du littoral méditerranéen, laisse présager un lourd bilan, humain, économique et matériel pour la saison 2005.

Si l'on est encore loin du triste record de 2003, où plus de 60 000 hectares avaient été ravagés, il n'en reste pas moins inacceptable que chaque année, les pouvoirs publics se contentent de dresser le bilan sans prendre les mesures à la hauteur des enjeux.

Année après année, l'Etat se désengage (baisse de 10 % des crédits affectés à la protection des forêts dans le projet de loi de finances 2005, baisse conséquente des moyens financiers attribués au Conservatoire de la forêt méditerranéenne depuis plusieurs années). Ce désengagement est aggravé par une politique de décentralisation qui transfère des charges vers les collectivités territoriales dont les investissements sont loin de compenser les baisses enregistrées.

De plus, l'abandon d'une agriculture traditionnelle (pâturage en forêt, cultures coupe-feu...), l'extension des zones constructibles grignotant l'espace naturel se traduisant notamment par un mitage du territoire, la stratégie de rentabilité financière de l'ONF délaissant des secteurs de travail et d'exploitation des forêts et la destruction d'un tissu industriel régional, notamment la filière bois, accroissent les risques d'incendies et annihilent les moyens de prévention.

Ce fléau nécessite de rompre avec cette politique engendrant un manque criant de moyens humains, (insuffisance d'agents de la fonction publique et de sapeurs pompiers et forestiers, baisse des effectifs de l'ONF, attaque contre les statuts des personnels, précarité des emplois, manque de formation...) et matériels (insuffisance de moyens notamment aériens mise en exergue par l'accident de Canadair au début du mois) pour la lutte et la prévention des incendies.

Les enjeux de sécurité pour les personnes et les biens, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de l'espace naturel, d'un développement économique et social dans ces régions, exigent une politique publique nationale de prévention et protection contre les incendies de forêts, définie en concertation, notamment avec les organisations syndicales représentatives des salariés. Cette politique nationale nécessite la mise en synergie des politiques agricole, forestière et d'urbanisme intégrant ces préoccupations. Relevant de l'intérêt public, elle doit être mise en œuvre par des services publics assurant garantie d'égalité de droit et de traitement des citoyens et qualité de leurs missions.

Les missions des forêts revêtent des dimensions essentielles : économique et sociale, écologique, environnementale et de loisirs. Elles répondent à des besoins essentiels pour la population que les pouvoirs publics doivent assurer.

Il n'y a pas de fatalité en la matière, la CGT fera une série de propositions, dans les jours qui viennent, dont entre autres, l'idée d'une loi cadre intégrant dans un même cohérence les diverses actions en matière de prévention et de protection contre les incendies.

Montreuil, le 11 août 2005